

Champagne en Suisse se fait du beurre. Un village profite de son nom pour vendre un rosé. Les Français s'étranglent.

LIBERATION par [Jacqueline COIGNARD](#) — 30 octobre 1998 à 12:54

Champagne en Suisse se fait du beurre. Un village profite de son nom pour vendre un rosé. Les Français s'étranglent.

L'affaire tient du Clochemerle franco-suisse, mais Jacques Chirac va

pourtant l'évoquer lors de son voyage d'Etat dans la Confédération (lire ci-contre): un village du canton de Vaud fabrique du vin rosé «tranquille» sous des étiquettes «Champagne», ce qui provoque un émoi certain du côté de Reims, chez les spécialistes du «pétillant» de luxe. Les producteurs vaudois s'estiment dans leur bon droit, puisque leur village s'appelle " Champagne, et ce depuis l'an 155 après JC. Même s'ils n'ont eu que récemment l'idée de rebaptiser «Champagne» ce qui se vendait habituellement sous l'étiquette «Bon Villars».

Côté français, on brandit le traité bilatéral signé avec la Suisse sur la reconnaissance des appellations d'origine contrôlées (AOC) pour accuser les Vaudois d'utiliser la notoriété des Champenois en trompant le client au passage.

«Par principe.» Certes, le traité admet la coexistence de deux marques homonymes, mais pas quand la notoriété de l'une précède et écrase celle

de l'autre. Alors, tandis que la Direction des fraudes (DGCCRF) et le Comité interprofessionnel des vins de champagne (CIVC) s'appêtent à plaider le dossier en justice, les présidents Chirac et Cotti vont essayer la voie diplomatique.

«C'est plus une question de principe que d'enjeux économiques», reconnaît-on à l'Institut national des appellations d'origine. Champagne, petit village de 650 habitants, ne produit en effet que 10 000 bouteilles par an sur 28 hectares. «En France, il existe plusieurs dizaines de villages qui s'appellent Champagne, mais il n'y a qu'une seule AOC, rétorque Daniel Lorson, au CIVC. On ne peut tolérer ce genre de dérive si on ne veut pas voir arriver des savons ou des biscuits sous la marque Champagne.» En rappelant que même Yves Saint-Laurent a dû débaptiser un parfum lancé sous ce nom jalousement défendu.

Après avoir saisi un lot de 3000 bouteilles dans les magasins Casino, la Direction des fraudes a engagé une procédure devant le TGI de Saint-Etienne (siège de Casino), qui va se prononcer le 10 décembre. Le juge doit dire s'il y a eu «usurpation d'origine» et tromperie sur la marchandise.

Les défenseurs suisses pourront arguer que le consommateur ne pouvait confondre: le rosé vaudois était vendu dans des bouteilles transparentes style Martini surmontées d'un bouchon à vis. Mais il s'affichait quand même au tarif d'un champagne 1er prix, rétorque la partie française.

Jacqueline COIGNARD